

et

SOCIÉTÉS

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Économiques, Sociales

Le nombre et la croissance

CHACUN sait désormais, et nous l'avons écrit ici même (1), que l'un des obstacles majeurs au « décollage » des pays sous-développés, en d'autres termes, au démarrage de l'industrialisation et à l'amélioration du niveau de vie, réside dans les taux de croissance démographique trop élevés de ces régions (2 à 3 % par an).

Qu'advient-il de ces interactions économie-population dans les pays industriels où la croissance de la population est beaucoup plus faible, (0,5 à 1,2 % par an) et les structures par âge fort différentes ? Allons plus loin : si la population devient stationnaire, le développement économique demeure-t-il possible ? Cette croissance sera-t-elle ou non facilitée par une augmentation mesurée de la population ?

L'économiste et sans doute l'homme d'Etat aimeraient être en mesure de donner des réponses scientifiques fondées et précises à de telles questions. Malheureusement, elles mettent en jeu trop de facteurs pour que cela soit faisable. Citons quelques-uns des phénomènes qui interviennent : la quantité d'êtres humains vivant dans l'unité d'espace considérée certes, mais aussi leur efficacité productive qui va dépendre à son tour de la proportion des actifs dans la population totale, des niveaux de qualification de ces actifs, des équipements existants, des possibilités d'investissements et des points d'application donnés à ces derniers (selon que l'on favorisera le logement, les biens de production ou ceux de consommation, la formation des jeunes ou le confort des vieux, les effets économiques seront différents).

L'homme toujours épris de *rationalité* souhaiterait que des lois, des relations mathématiques régissent toutes ces interactions. Si elles existent, l'état actuel de la science économique et l'in-

certitude propre aux réactions humaines ne permettent pas de les dégager.

En revanche, des constatations de faits, des comparaisons entre pays dans l'espace et dans le temps sont susceptibles de nous éclairer et en même temps de surprendre quelque peu les non-spécialistes.

Entre 1950 et 1959, la population a augmenté de 5,8 % en Belgique et de 12 % en Hollande, alors que les revenus par tête ont crû respectivement de 18 % et de 44 %. Ce serait trop rapide d'en déduire que c'est la croissance démographique hollandaise, plus rapide, qui fut la cause de progrès plus sensibles dans le niveau de vie ; on constate seulement que la productivité moyenne des Hollandais a dû croître plus vite que celle des Belges pour permettre ce résultat et qu'elle a pu le faire malgré le développement rapide de la population.

M. Sauvy avait d'ailleurs montré que si l'on comparait, pour cette même période, trois pays où la population active n'avait que très peu augmenté : la Grande-Bretagne, la Belgique, le Danemark, à trois pays où l'augmentation fut très rapide : l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, on constatait que les gains en productivité par personne active avaient été supérieurs dans le second groupe.

Quelques autres exemples illustrent l'énorme capacité d'absorption d'une main-d'œuvre nouvelle par des économies de type occidental. La population active hollandaise dans cette période 1950-1959 avait augmenté de 11 %, ce qui pour la France aurait représenté une croissance de 2.220.000 actifs en dix ans, alors que l'augmentation réelle fut seulement de 100.000. Dans la même période, les actifs en Allemagne Fédérale croissaient de 16 %, soit environ 6 millions, grâce à l'afflux des réfugiés de l'Est, cause essentielle de ce phénomène, et cela sans chômage consécutif.

(1) Réflexions après Delhi, n° 3.

Citons encore, l'exemple de la Suisse qui, entre 1950 et 1965, était parvenue à intégrer près de 700.000 étrangers dans sa population active soit près du quart de celle-ci, sans compromettre la progression du niveau de vie déjà confortable de ce pays.

En France, en revanche, l'évolution n'était pas la même : dans la décennie, 1950-1959, si la population active avait été quasi stationnaire, le nombre total d'habitants augmentait de 9 %. S'il est possible de discuter sur de menus écarts dans l'amélioration du niveau de vie entre ces 4 pays européens et voisins, il n'est pas discutable que les progrès furent du même ordre ; or les économies allemande, hollandaise et suisse se sont montrées capables d'absorber une main-d'œuvre supplémentaire considérable, alors que l'économie française grâce à des progrès de productivité élevés digérait un apport de non actifs qui n'était pas compensé par des producteurs.

Plusieurs phénomènes s'enchevêtrent dans ces résultats, ce qui rend difficile la mesure des effets respectifs de chacun d'entre eux ; les accroissements différenciés de la population totale et active agissent diversement sur la demande des biens de consommation, sur celle des biens de production et sur la productivité. Dans les pays voisins où la population active s'est accrue sensiblement, les industries de biens de production se sont développées plus vite que le secteur des biens de consommation, alors qu'en France, celui-ci s'est mieux comporté. Les économistes sont unanimes à reconnaître que l'augmentation de la population appelle celle des investissements (1) donc sollicite l'épargne. Ainsi dans la période 1870 à 1910 en Europe, la France avait à la fois le taux de croissance de population le plus faible et un taux moyen d'épargne annuel inférieur à celui de pays où la population croissait davantage (2). Mais selon que ces investissements seront utilisés pour édifier une industrie de la machine-outil, une fabrique de conserves de poisson ou des logements, l'effet sur la croissance économique actuelle et surtout future sera très différent.

Quelles conclusions tirer de ces observations sinon que le surpeuplement est une notion relative, élastique qui dépend de l'environnement technologique, de l'équipement existant du niveau moyen de qualification de la population

(1) KEYNES dans sa Théorie Générale reconnaît qu'une population en voie d'accroissement exerce une influence importante sur la demande en capital et par conséquent sur la propension à épargner.

(2) En France entre 1870 et 1890 la population augmente de 6,2 % et entre 1891 et 1910 de 3,3 % avec un taux d'épargne moyen de 10 % du revenu national. Les chiffres correspondants en Allemagne étaient de 20,4 % et 31 % pour la population et de 15 à 20 % pour l'épargne, en Grande-Bretagne respectivement de 26,5 et 24,2 et 12 à 15 % selon l'économiste GOLDBERG.

active en place ou en quête d'emploi, des ressources disponibles pour l'investissement. Les pays du Tiers Monde sont écrasés par l'explosion humaine alors que les nations industrielles en question ont vu leur niveau de vie plutôt amélioré par cet accroissement de la population et des emplois.

Vingt habitants au kilomètre carré sur une terre africaine latéritique, cela conduit au sous-emploi chronique et à de très faibles revenus. Cinq cents habitants au kilomètre carré peuvent travailler en plein emploi, vivre confortablement dans des régions urbanisées, riches en capital, en équipements, en moyens de formation et ces fortes densités sont même auto-entretenuës, lorsque la natalité est trop faible, par un appel constant de main-d'œuvre immigrée.

Les modifications démographiques n'agissent donc pas de façon identique selon le contexte économique et humain au sein duquel elles se manifestent. Comme le remarquait Kuznets au Congrès Démographique de Belgrade en 1965, il n'y a pas de *relation constante* entre taux de croissance des hommes et augmentation du produit par personne. Il n'y a pas de *relation constante*, mais il y a constamment des relations variables entre économie et population. Constaté la complexité de ces relations et la difficulté pour préciser l'effet de chacun des facteurs intervenant ne minimise en rien leur importance ; l'incidence des facteurs psychologiques dans ces relations n'est pas la moindre.

Le géographe J. Bruhnes l'avait noté dans une remarque profonde « *la grave question qui domine le problème, c'est l'horizon du travail. Une nombreuse population a besoin d'un vaste horizon de travail...* » ; cette idée d'horizon de travail évoque et recouvre à la fois le dynamisme créateur de la société et les anticipations des entrepreneurs ; les attitudes d'esprit selon qu'elles seront davantage conquérantes ou malthusiennes aideront ou gêneront l'intégration des nouveaux venus dans la société économique. Les relations économie-population diffèrent selon qu'il s'agit de pays en voie de développement ou de nations industrielles, mais parmi celles-ci, le cas français est original à plus d'un titre. Il l'est, du fait d'une densité notoirement basse, il l'est aussi par suite de son histoire démographique ancienne et récente qui désaccorde entièrement depuis la guerre les mouvements de la population de ceux des actifs. Si avant guerre, notre population comptait la plus grande proportion de gens âgés au monde, son économie porte le fardeau supplémentaire depuis vingt ans d'un renouveau démographique qui ne va produire ses fruits heureux que dans le dernier quart du siècle. Ces structures de population héritées d'un long passé portent également une forte responsabilité dans l'attitude d'esprit habituellement pessimiste de nos compatriotes à l'égard de cet horizon de travail.

Pierre LONGONE.

QUELQUES CHIFFRES

Populations totale et active comparées

Ce tableau appelle deux remarques:

a) durant cette décennie en France, la population active, celle qui travaille et produit, a nettement moins augmenté que dans les autres pays, sauf l'Italie; toute comparaison de la croissance économique des nations ne devra pas omettre ces différences si

l'on prétend apprécier objectivement l'effort français.

b) Dans les autres pays il a existé un parallélisme entre l'accroissement des populations totale et active; en France non. C'est cette fois en matière de comparaison des charges et des politiques sociales qu'il faudra faire intervenir ce facteur; ce n'est que grâce à une amélioration de la productivité moyenne par personne supérieure en France, qu'une réponse assez satisfaisante a pu être donnée au difficile problème posé par nos données démographiques.

l'amorce d'une tendance à reprendre une activité professionnelle lorsque tous les enfants ont atteint l'âge scolaire. Les Pays-Bas et le Luxembourg sont encore assez peu concernés par ces changements qualitatifs qui se sont manifestés principalement en Allemagne, en Belgique et au Royaume-Uni.

Ainsi la pratique discriminatoire qui consistait, au Luxembourg, à licencier automatiquement au moment de son mariage la femme fonctionnaire n'a disparu que depuis 1957 et aux Pays-Bas, elle est toujours en vigueur dans l'enseignement privé.

Cette discrimination liée à la situation de famille n'est qu'un aspect particulier de la discrimination fondée sur le sexe: depuis toujours le niveau de rémunération de la main-d'œuvre féminine a été nettement inférieur à celui des travailleurs masculins.

Cette situation s'est perpétuée jusqu'à la seconde guerre mondiale. Seules les Constitutions d'Italie et d'Allemagne Fédérale comportent des stipulations en matière d'égalité de rémunération, qui ne sont d'ailleurs pas respectées. Les autres pays ont engagé une action en ce sens par la voie législative et il a fallu attendre l'article 119 du Traité de Rome pour voir se manifester lentement une évolution favorable. Il est évident que quelques années ne suffiront pas à détruire une habitude ancrée depuis plusieurs siècles. Même lorsque le principe de l'égalité a été admis, il est très facile à contourner par le biais des classifications professionnelles qui font nécessairement appel à un jugement de valeur. Les métiers conquis par les femmes sont le plus souvent des métiers pour lesquels exis-

De 1954 à 1964.....	Variations de la	
	Population active	Population totale
France.....	+ 2,1 %	+ 12,4 %
Allemagne.....	+ 10 %	+ 12,3 %
Italie.....	- 1,3 %	+ 6,4 %
Grande-Bretagne.....	+ 6,1 %	+ 6,2 %
États-Unis.....	+ 13,5 %	+ 17,8 %

ECONOMIE ET POPULATION

« A travail égal, salaire égal »

Une grève déclenchée récemment par les ouvrières de l'usine Ford en Angleterre du fait des disparités de salaire avec leurs collègues masculins, a remis l'accent sur un des problèmes majeurs de l'emploi féminin. « A travail égal, salaire égal », cette revendication vers l'égalité de rémunération, née vers 1960, a été encouragée par l'Organisation Internationale du Travail et les signataires du traité de Rome l'ont reconnue dans les textes.

Le tableau ci-contre montre les effectifs et les taux d'activité des femmes dans les pays du Marché Commun auxquels a été associé le Royaume-Uni.

Aux Pays-Bas, le taux d'activité des femmes est nettement plus faible qu'ailleurs; dans les autres pays, deux à trois femmes sur dix (de tous âges) ont une occupation professionnelle et constituent parfois un peu moins, parfois un peu plus du tiers de la population active totale. La population active féminine de l'Allemagne est sensiblement majorée, car elle comprend un certain nombre de travailleuses familiales non rémunérées qui ailleurs ne sont pas prises en compte.

Si le volume global de la population active féminine est demeuré à peu près stable depuis le début du siècle dans les pays considérés, une évolution se manifeste néanmoins depuis dix ans: la proportion des femmes mariées dans la population active s'est accrue dans la plupart des pays tandis que l'importance des célibataires diminuait en raison de la prolongation de la scolarité et de l'abaissement de l'âge au mariage. Mais le fait que l'on se marie plus jeune et davantage ne suffit pas à expliquer cette augmentation du nombre des femmes mariées dans la vie professionnelle car, si elles sont plus nombreuses aux âges jeunes, elles le sont également après 35 ans. Il faut y voir

PAYS	Année	Population féminine		Taux d'activité %	Femmes dans la population active totale %
		totale	active		
Allemagne.....	1963	30.298.000	9.822.000	32,4	36,3
Belgique.....	1963	4.757.001	1.135.900	23,9	30,7
France.....	1962	23.905.000	6.585.000	27,5	33,4
Italie.....	1963	26.273.000	5.834.000	22,2	28,9
Luxembourg.....	1960	159.408	34.572	21,7	26,1
Pays-Bas.....	1960	5.755.090	928.115	16,1	22,0
Royaume-Uni..	1961	23.800.715	7.045.390	29,6	32,5

taient des difficultés de recrutement. Le fait que ces professions soient exercées, en majorité, par des femmes incite alors à maintenir des niveaux de rémunération plus faibles, même si ces fonctions exigent une qualification élevée.

Mais il faut admettre cependant que beaucoup de femmes ne possèdent ni une formation, ni une qualification professionnelle suffisantes et qu'elles ont, en outre, une carrière trop brève ou discontinuée. Dans la plupart des pays, les parents n'accordent pas à l'instruction générale ou professionnelle de leurs filles, l'attention qu'elle mérite et nombreuses sont les jeunes filles qui suivent un apprentissage simplifié ou périmé qui ne leur permet pas d'acquérir une compétence réelle et utilisable.

L'emploi féminin est, dans tous nos pays occidentaux, dépendant de facteurs démographiques, techniques, économiques et sociaux : les besoins de main-d'œuvre, les attitudes de la société à l'égard du travail des femmes, le niveau de vie et les composantes familiales influent donc conjointement et quelquefois contradictoirement sur la participation effective des femmes à l'activité économique.

Nicole DUBRULLE.

IDÉES ET REVUES

Progrès technique, chômage et société

Une étude parue récemment dans la *Revue d'Economie Politique* (1) analyse certaines données américaines relatives à l'emploi et à la structure de la population active.

D'un point de vue global, on constate, malgré le progrès technique, une amélioration du niveau de l'emploi, le progrès technique qui supprime des emplois, étant plus que compensé par le progrès technique créateur d'emplois nouveaux.

De 1950 (date à partir de laquelle les procédés d'automatisation se sont étendus), à 1966, les emplois civils sont passés de 59.900.000 à 74.100.000, soit une augmenta-

(1) C. GOTCHAC. « Progrès technique et évolution de l'emploi dans une économie développée : l'expérience des Etats-Unis ». *Revue d'Economie Politique*, n° 1, 1968.

tion de 14,2 millions en seize ans, alors que la population totale âgée de 20 à 60 ans (c'est-à-dire la population en âge d'emploi) n'a augmenté que de 11 millions. Parmi ces emplois, ceux à plein-temps ont moins augmenté que ceux à temps partiel, mais c'est une évolution normale dans un pays très développé où la multiplication des emplois à mi-temps dans le secteur des services, permet de gagner à la population active un certain nombre de femmes et d'adolescents. Si l'on ne retient que les emplois de plus de 35 heures par semaine, leur nombre a crû de 16,4 % de 1950 à 1966, pendant que la population en âge d'activité n'augmentait que de 13,5 %.

Quant à l'évolution du nombre de chômeurs depuis 1950, après un maximum de 4,7 millions atteint au cours de la récession de 1958, il a diminué régulièrement pour tomber à un peu moins de 3 millions en 1966, représentant 4 % de la population active civile.

Les 3 millions de chômeurs en 1966 se répartissent approximativement ainsi :

- 1 million d'hommes de 20 ans et plus,
- 1 million de femmes de 20 ans et plus,
- 1 million de jeunes de 14 à 19 ans.

Le taux de chômage par rapport à la population active civile était alors de :

- 2,5 % pour les hommes de 20 ans et plus,
- 3,8 % pour les femmes de 20 ans et plus,
- 12,0 % pour les jeunes de 14 à 19 ans.

A titre de comparaison, 2,5 % est le seuil à ne pas dépasser en France, d'après le V^e Plan, ce qui correspond à 500.000 chômeurs, mais 500.000 chômeurs avec une définition moins large que celle des Etats-Unis.

Le chômage des deux derniers groupes : femmes et jeunes, prend une proportion moins importante si l'on considère que dans bien des cas, il s'agit de personnes à la recherche d'un travail à temps partiel (moins de 35 h par semaine).

La répartition des emplois créés de 1950 à 1966 montre que, malgré le taux de chômage élevé des femmes, celles-ci ont été les principales bénéficiaires des créations

d'emplois. Sur les 14,2 millions d'emplois créés, 8,7 sont occupés par des femmes qui sont « employées » dans l'industrie ou constituent le personnel d'activités de services. L'augmentation la plus forte concerne les femmes de 45 à 64 ans, le taux d'activité de ce groupe passant de 29 à 42 %. Globalement, la population active féminine augmente de 35 % de 1950 à 1965 ; et si le nombre des femmes actives par rapport aux hommes était resté le même en 1965 qu'en 1947, la population active civile de 1965 serait diminuée de 7.500.000 personnes.

Pour les hommes, excepté ceux de 65 ans et plus, les taux d'activité n'augmentent que légèrement, mais ils travaillent autant qu'en 1948.

Ainsi la population active s'est adaptée aux besoins, le progrès technique orientant l'offre vers les emplois non manuels et le secteur tertiaire ; son effet, en termes d'emplois nationaux et globaux, ne justifie pas les craintes si souvent exprimées et liées aux effets visibles de ce progrès technique au niveau micro-économique d'une entreprise, d'un secteur ou même d'une région déterminée.

Sous l'angle social le diagnostic est beaucoup moins favorable ; à l'origine des « marches des pauvres » organisées aux Etats-Unis par le Pasteur Abernathy successeur de Martin Luther King on trouve un problème sociologique grave qui demeure : celui de la ségrégation raciale en matière d'emploi. D'une part, à degré d'instruction égal, le chômage est beaucoup plus important pour les Noirs que pour les Blancs. D'autre part, si pour les Blancs, le chômage diminue régulièrement lorsque le degré d'instruction s'élève, cela n'est plus vrai pour les Noirs ; s'ils ont 8 ans d'école primaire ou ont suivi les cours du lycée, ils risquent davantage d'être au chômage que ceux qui ont un degré d'instruction tout à fait élémentaire.

Ainsi la ségrégation raciale en matière d'emploi est plus forte pour les Noirs relativement instruits (bien que n'ayant pas fait d'études supérieures). Or, leur niveau d'instruction et leur niveau de vie les rendent particulièrement aptes à la contestation.

C. GOTCHAC.